

Commune de BARRAUX

COMPTE RENDU DE LA CLIS CONCERNANT LA CARRIERE GRANULATS VICAT A BARRAUX

Date: 29 novembre 2016

Rédacteur : Olivia MORELLE, DGS de la commune de BARRAUX

Présents:

NOM	Organisme	email
ENGRAND Christophe	Mairie de BARRAUX	accueilmairie@mairie-barraux.fr
MARZOCCA Pierre	Ass de sauvegarde du Fort	Pierre.marzocca@sfr.fr
BARTHEZ Alain	Le Torcol ensablé	alainbarthez@orange.fr
DAMAMME Anne	Grain de sable	Anne.damamme@wanadoo.fr
FONTERS Rémi	LPO Isère	Conservation.isere@lpo.fr
GIRAUD Catherine	LPO Isère	Presidence.isere@lpo.fr
VINCI Tiziana	Habitante représentant La	ftvinci@orange.fr
	Cuiller et Le Clos Merlet	
MONNET Denis	Compagnons de la marche	denismonnet@orange.fr
PELLOUX Christian	Habitant de La Gache	christianpelloux@orange.fr
DELLA ROSA Gilles	DREAL	Gilles.della-rosa@developpement-
		durable.gouv.fr
CICERON Jean Michel	Chambre d'Agriculture	Jeanmichel.ciceron@isere.chambagri.fr
MARTIN Jean Luc	GRANULATS VICAT	Jean-luc.martin@vicat.fr
COBESSI Thomas	GRANULATS VICAT	Thomas.cobessi@vicat.fr
FERNANDEZ Thierry	GRANULATS VICAT	T.fernandez@vicat.fr
MORELLE Olivia	Mairie de BARRAUX	secretairegeneral@mairie-barraux.fr

Absents: DDT, DDPP, ARS

M. Le Maire ouvre la CLIS à 10H15.

M. Le Maire expose le contexte de la CLIS, en rappelant l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2016 autorisant l'extension de la carrière exploitée par GRANULATS VICAT.

L'objet de la CLIS est de surveiller le respect du phasage tel que demandé par la Préfecture, ainsi que des différentes obligations de la carrière liées à son statut d'ICPE (Installation Classée pour la

CLIS du 29/11/2016 Page 1

Protection de l'Environnement). La DREAL ici présente est l'organisme officiel chargé de ce contrôle, auquel l'exploitant fait parvenir régulièrement les résultats d'analyses réglementaires.

M. Barthez, représentant le Torcol ensablé demande qu'il y ait un ordre du jour sur les convocations à la CLIS. M. Le Maire répond favorablement à cette demande, tout en précisant que cette première réunion a également pour objectif d'affiner les modalités de fonctionnement.

En première partie de réunion, le carrier propose une présentation afin que toutes les personnes présentes aient le même niveau d'information.

Le diaporama de cette présentation est en annexe du compte rendu.

M. Cobessi explique notamment que les clôtures du site sont déplacées au fur et à mesure de l'exploitation afin de permettre l'exploitation par les agriculteurs.

Les ¾ des terrains réaménagés reviendront à l'agriculture (polyculture) via la propriété de la commune. M. Ciceron (chambre d'Agriculture) insiste sur l'importance de ce retour à l'agriculture, qui sera garantie par une convention tripartite qui est en cours d'élaboration.

Le Carrier expose également une proposition d'implantation de verger, ainsi qu'un suivi mis en place avec la LPO (faune et flore).

M. Fonters (LPO) explique que la LPO établit l'état initial puis un suivi de l'évolution du cortège faunistique et floristique, afin de s'assurer qu'à la fin de l'exploitation ces cortèges soient identiques. La LPO pourra proposer au carrier des réorientations si nécessaire afin d'atteindre cet objectif. Les mesures compensatoires doivent surtout être fonctionnelles. M. Fonters explique que la LPO a un rôle de conseil auprès du carrier.

Les poussières étaient une problématique récurrente lors de l'enquête publique. M. Cobessi explique les mesures prises pour en limiter les nuisances. Un système de brumisation automatique se met ne route dès que la vitesse du vent est supérieure à 15m/s pendant plus de 3 secondes. La Gache est le secteur de Barraux le plus impacté par ces poussières.

La DREAL précise qu'au 1^{er} janvier 2017 une nouvelle valeur guide entre en vigueur en France, il s'agit de 500mg/m²/jour avec un système de jauge. Le carrier recherche un bureau d'études capable de faire les mesures correspondantes.

M. Barthez pose la question de la granulométrie. M. Cobessi explique que ce sont les particules les plus fines les plus dangereuses pour la santé (voie respiratoires). Le Carrier recherche actuellement une station de référence afin de pouvoir faire un comparatif avec et sans carrière pour mesure l'influence réelle de la carrière sur les poussières, et de mesurer « le bruit de fond » dû à l'autoroute, aux sables apportés par le vent, etc...

Le carrier présente le projet de verger conservatoire, en partenariat avec l'association « les croqueurs de pommes ». Le but est également d'apporter du pollen pour les insectes pollinisateurs.

A l'issue de la présentation, Mme DAMAMME demande des précisions sur la brumisation, à savoir si elle ne s'actionne que pendant les heures d'exploitation. Le carrier répond que le système étant à détection automatique, il ne dépend pas des heures de fonctionnement de la carrière.

CLIS du 29/11/2016 Page 2

M. Barthez rappelle l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2016, qui comporte le caractère obligatoire de la CLIS, ainsi que toutes les mesures devant être faites par le carrier, concernant les impact sonores, les mesures sur l'eau, etc..

Le carrier répond qu'il satisfait à ces obligations relatives à son statut d'ICPE, et que les résultats sont envoyés à la DREAL. Il les tient également à disposition de toute personne en faisant la demande.

Les mesures sonores sont faites tous les 3 ans. Les mesures sur les eaux souterraines dans les piézomètres n'ont pas pu être réalisées car il n'y avait pas d'eau.

Il est demandé au carrier de venir à la prochaine CLIS avec touts les résultats d'analyse.

Mme Tanzini demande s'il serait possible de faire une information aux riverains par phasage, afin que le procédé soit plus compréhensible.

M ; Le Maire rappelle que l'OAP sur la carrière dans le PLU est consultable sur le site internet de la commune.

Le carrier explique qu'il peut faire visiter la carrière sur demande, à toute personne intéressée.

M. BARTHEZ rappelle l'obligation d'un plan avec les courbes de niveau par phasage. Il demande qu'un plan 3 D soit réalisé pour la prochaine CLIS afin d'en faciliter la lecture.

Une visite sur place est réalisée afin d'apprécier tous les éléments de la carrière.

La proposition de verger conservatoire est approuvée à l'unanimité des membres de la commission.

M. Le Maire propose la tenue d'une prochaine CLIS en juin.

CLIS du 29/11/2016 Page 3